



ENTREPRISE

ATTESTATION
L'ASSURANCE MMA PRO-PME

SARL PLANETE ASSURANCES

Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 09046841 www.orias.fr
PLACE PIQUEMOUCHE
2 RUE DU 14 JUILLET
17314 ROCHEFORT CEDEX
Tél 0546990028 - Fax 0546990816
agence.mma.fr//rochefort-piquemouche/
planete.assurances@mma.fr
Gérald MABIT - Emmanuel MOINARD

SARL MEDOC AVENTURE ORGANISATION
ROUTE DE MONTALIVET
33930 VENDAYS MONTALIVET

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD

certifie que l'entreprise SARL MEDOC AVENTURE ORGANISATION

- a souscrit l'assurance MMA PRO-PME, contrat n° 143388799 E
- pour les activité(s) suivante(s) :
 - Parcours acrobatique en hauteur
 - Exploitant de jeux laser
 - Location de courte durée de bicyclettes
 - Location d'ânes de bât
 - Mur d'escalade

A la date de délivrance de la présente attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement, les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile liée à ses activités professionnelles (HORS USA et/ou CANADA).

Ce contrat garantit sa responsabilité civile liées aux activités professionnelle(s) mentionnée(s) ci-dessus, aux clauses et conditions du contrat auxquelles elles se réfèrent.

Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait le 05/03/2018
à ROCHEFORT CEDEX

L'Assureur
par délégation, l'Agent Général



SARL PLANETE ASSURANCES
Gérald MABIT - Emmanuel MOINARD
2, rue du 14 juillet - 17314 ROCHEFORT Cedex
Tél 05.46.99.00.28 - Fax 05.46.99.08.16
E-mail : planete.assurances@mma.fr - Agent Général MMA
siret : 509 458 493 00012 - N° Orias : 09 046 841



REPRISE

**CONDITIONS PARTICULIERES
L'ASSURANCE MMA PRO-PME**

Numéro de contrat :
143388799 E
(nouveau contrat)

Date d'effet : 01/07/2016 à 0h00
Avis magnétique : 1714 03 09 16 1323 A *P9*

LES GARANTIES POUR VOTRE ACTIVITE

Votre assurance Responsabilité civile liée à l'activité professionnelle	
Responsabilité civile avant livraison , ou durant l'exécution d'une prestation de service - y compris Dommages immatériels non consécutifs	OUI OUI, pour un montant de 300 000 €
Responsabilité civile après livraison , ou durant l'exécution d'une prestation de service, HORS USA Canada - y compris Dommages immatériels non consécutifs	OUI OUI, pour un montant de 300 000 €
Défense pénale et recours	OUI
Votre assurance Protection financière	
Garantie Pertes d'exploitation après : Incendie, Dégâts des eaux et autres liquides, Liquides endommagés ou perdus, Tempête Grêle Neige Avalanches, Catastrophes naturelles et impossibilité d'accès Vol et vandalisme Perte de valeur vénale de votre fonds de commerce (1) Mode d'indemnisation Garantie Pertes d'exploitation après accident et maladie :	OUI (1) , pour une durée maxi de 24 mois OUI (1) , pour une durée maxi de 24 mois OUI dans la limite de 1,5 fois le CA Formule au réel (CA) NON
VOS OPTIONS	
Extension Bris de machines pour les matériels portables (en tous lieux)	NON
Aménagements extérieurs	OUI, pour un montant de 120 000 €
Biens professionnels transportés	NON
Assistance et honoraires d'expert	OUI
Protection juridique professionnelle	OUI
Extension protection fiscale	NON